

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p style="text-align: center;">OO OO OO OO OO OO OO</p> <p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p style="text-align: center;">OO OO OO OO OO OO OO</p> <p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p style="text-align: center;">OO OO OO OO OO OO OO</p> <p style="text-align: center;">SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 47 Ont participé au vote : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 24 novembre 22</p>	<p>L'an deux mille VINGT DEUX et le PREMIER DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Candidature Leader</p> <p>N° d'Ordre : 354-22</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCO, Olivier CHAUVEAU, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS,</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Josette PUJOL a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Jean-François LABORDE a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Anne-Marie CANAL, Guy PEIX a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET Claire LAMY a donné procuration à Bernard LAMBERT, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Patrice ARRO, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Jean CASTEX, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Nicole BEAUX, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Stéphane GILMANT</p>	

Le Président,

DIT QUE fort de l'expérience de 4 générations du programme Leader avec 3,3 millions d'euros de programmation sur la période 2015-2022, le GAL Terres Romanes en Pays Catalan (composé des territoires des Communautés de Communes Conflent Canigó, Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne et Roussillon Conflent) souhaite poursuivre la dynamique avec un projet renouvelé.

INFORME le conseil qu'en cohérence avec le portage du futur Contrat Territorial Occitanie, le PNR des Pyrénées Catalanes et ses partenaires proposent leur candidature pour la génération Leader 2023-2027 sur un territoire identique à la période précédente.

PRECISE que cette candidature « UN TERRITOIRE UNI DANS LA DIVERSITE POUR REUSSIR SES TRANSITIONS » repose sur un diagnostic et une stratégie, partagés par les acteurs du territoire en

convergence avec les orientations définies pour la mise en œuvre du Pacte vert Occitanie et avec les priorités de la Politique Agricole Commune (PAC) et du Plan Stratégique National.

Le travail de concertation mené sur le périmètre du GAL qui a permis de valider cet état des lieux partagé afin d'identifier des grandes lignes de forces puis de poser les défis qui s'imposent à notre territoire pour les années à venir.

Au regard de l'état des lieux et de son analyse, trois grands défis sont ainsi posés et à relever pour « mieux vivre au pays ».

Ces défis sont :

- Mieux vivre ensemble : le défi du rééquilibrage territorial garant de la qualité de vie,
- Mieux vivre demain : le défi des transitions à mettre en œuvre,
- Mieux vivre ici : le défi de soutenir la création d'activités et d'emplois locaux.

DIT QUE ces défis et ambitions sont déclinés en 6 objectifs stratégiques qui constituent la stratégie du territoire :

- Vivre et habiter sur un territoire de qualité pour tous (défi 1) ;
- Préserver et valoriser les patrimoines et qualifier les projets et infrastructures touristiques (défi 1) ;
- Anticiper le changement climatique et réussir la transition énergétique (défi 2) ;
- Permettre un modèle économique plus dynamique et vertueux (défi 2 et 3)
- Accompagner les porteurs de projets et adapter l'offre de formation à la demande (défi 3)
- Renforcer le partenariat transfrontalier sur le territoire et ouvrir le territoire (transversal aux 3 défis).

FAIT PART au conseil, que l'ingénierie d'animation et de gestion nécessaire à la poursuite du projet est portée par le PNR Pyrénées Catalanes.

PROPOSE au Conseil de valider le dossier de candidature LEADER 2023-27, le portage de ce dernier par le PNR et la mise en œuvre de l'ingénierie nécessaire inscrite au dossier de candidature,

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

VALIDE le dossier de candidature LEADER 2023-27, le portage de ce dernier par le PNR Pyrénées Catalanes et la mise en œuvre de l'ingénierie nécessaire inscrite au dossier de candidature, tel que présenté par le Président.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.



Le 15 décembre 2022.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,

Jean-Louis JALLAT.